

Démarche : APPEL A PROJETS DEAL 2026 - PARTENARIAT ASSOCIATIF - Demande de subvention - Actions en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement

Organisme : Mission d'Appui au Pilotage

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Le dérèglement climatique entraîne des effets croissants et visibles : augmentation des températures, phénomènes météorologiques plus intenses et dégradation des ressources naturelles.

En Martinique, ces enjeux sont accentués par la spécificité insulaire et les phénomènes locaux tels que le recul du trait de côte, la prolifération des sargasses et la perte de biodiversité. Face à ces défis, la planification écologique et la transition énergétique sont cruciales. L'État, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et les acteurs locaux sont déjà pleinement engagés dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030 et dans la préservation des ressources naturelles.

Les associations constituent des acteurs essentiels de la transition écologique. La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) Martinique lance ainsi un appel à projets afin de soutenir des initiatives associatives locales en faveur de la transition écologique sur le territoire, à travers 3 axes:

- Sobriété : évolution des pratiques et des modes de consommation
- Citoyenneté : mobilisation et sensibilisation des acteurs
- Développement local : coopération et initiatives territoriales

QUELS TYPES DE PROJETS ?

L'appel à projets soutient des actions visant à structurer et renforcer les réseaux associatifs environnementaux au niveau local.

Thématiques prioritaires :

1. Économie circulaire et consommation responsable
2. Réduction et valorisation des déchets (collecte, tri, recyclage, compostage)
3. Mobilité durable et maîtrise de l'énergie
4. Gestion durable des ressources (alimentation, énergie, lutte contre le gaspillage)
5. Sensibilisation et éducation à l'environnement

Les projets relevant d'autres dispositifs spécifiques (affaires maritimes, agriculture, prévention des risques, etc.) ne sont pas éligibles.

Date limite de dépôt de la demande de subvention :

Informations sur l'association

Nom et prénom du responsable de l'association

Téléphone de l'association ou du responsable

Téléphone de l'association ou du responsable

Intitulé du projet

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Lettre de demande de subvention

précisant notamment le titre du projet, son coût global, et le montant de l'aide sollicitée auprès de la DEAL

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du RIB

du compte bancaire de l'association

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Le dossier de demande de subvention « cerfa 12156 » complété et signé par le président de l'association

Récupérer le formulaire vierge pour mon dossier ; ;<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

*Attention, n'oubliez pas de joindre les comptes annuels et rapport du commissaire aux comptes des associations soumises à certaines obligations comptables (voir notice sur le cerfa).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Les comptes approuvés du dernier exercice clos de l'association

Il est à noter que ce document constitue une des pièces annexes du CERFA à compléter.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Procès-verbal d'assemblée générale

daté de moins d'un an

Pièces à joindre obligatoirement en cas de première demande de subvention

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Statuts de l'association

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Une liste comportant le nom des membres de l'association chargés de son administration ou de sa direction

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Numéro de SIRET de l'association